

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE**



**CORREZE INCINERATION  
2016**

<b>1.</b>	<b>NOTICE DE PRESENTATION DES INSTALLATIONS .....</b>	<b>5</b>
1.1.	UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE ET DISPONIBILITE HORAIRE DE L'INSTALLATION .....	5
1.2.	AIRE DE MATURATION MACHEFERS .....	12
<b>2.</b>	<b>ETUDE D'IMPACT ET SES AVENANTS.....</b>	<b>15</b>
<b>3.</b>	<b>DECISIONS INDIVIDUELLES EN TANT QU'ICPE.....</b>	<b>16</b>
3.1.	LISTE DES ARRETES D'AUTORISATION D'EXPLOITER ET ARRETES COMPLEMENTAIRES .....	16
3.2.	TABLEAU DE SYNTHESE DES RUBRIQUES ICPE .....	16
3.3.	INSPECTION DRIRE.....	17
3.4.	DEMANDES DE MODIFICATION EN COURS.....	18
<b>4.</b>	<b>REPORTING TECHNIQUE.....</b>	<b>18</b>
<b>5.</b>	<b>FLUX ENTRANTS .....</b>	<b>18</b>
5.1.	DECHETS ENTRANTS OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES .....	18
5.2.	PCI DES DECHETS ENTRANTS .....	19
5.3.	CONSUMMATION D'EAU DE VILLE.....	19
5.4.	CONSUMMATION DE FIOUL .....	19
5.5.	CONSUMMATION D'ELECTRICITE .....	19
5.6.	CONSUMMATION DE REACTIFS DE TRAITEMENT.....	19
<b>6.</b>	<b>FLUX SORTANTS.....</b>	<b>20</b>
6.1.	MACHEFERS.....	20
6.2.	FERRAILLES MACHEFERS ET ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE.....	20
6.3.	REFUS MACHEFERS .....	20
6.4.	REFIOM .....	21
6.5.	BOUES ET RESIDUS DE REFRACTAIRES .....	21
6.6.	EVACUATION DE DECHETS INCINERABLES .....	21
6.7.	REFUS PLATEFORME ENCOMBRANTS.....	21
<b>7.</b>	<b>VALORISATION ENERGETIQUE.....</b>	<b>21</b>
<b>8.</b>	<b>PERFORMANCE ENERGETIQUE.....</b>	<b>22</b>
<b>9.</b>	<b>SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>23</b>
9.1.	REJETS GAZEUX .....	23
9.1.1.	<i>Rejets atmosphériques incinération</i> .....	23
9.2.	REJETS LIQUIDES .....	25
9.2.1.	<i>Lagune d'eaux industrielles</i> .....	25
9.2.2.	<i>Lagune d'eau incendie</i> .....	25
9.3.	SUIVI DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.....	25
9.4.	SUIVI DES MACHEFERS.....	26
9.5.	SUIVI DES REFIOM.....	26
9.6.	SUIVI DES BOUES.....	26
9.7.	SUIVI DES NUISANCES SONORES.....	26
9.8.	SUIVI DES DETECTIONS RADIOACTIVITE.....	26
9.9.	EQUIPEMENTS MECANQUES (LEVAGE, PONT ROULANT ET ENGIN DE MANUTENTION).....	27
9.10.	EQUIPEMENTS SOUS PRESSION ET AIR COMPRIE .....	27
9.11.	DISCONNECTEURS.....	27
9.12.	DETECTEURS RADIOACTIVITE .....	27
9.13.	PONT BASCULE .....	27
9.14.	PROTECTION INCENDIE .....	27
9.15.	DETECTIONS GAZ.....	27
9.16.	CONTROLE DES CLIMATISEURS ET ASSECHEURS .....	28
9.17.	INSTALLATIONS ELECTRIQUES .....	28
9.18.	ANALYSE DE RISQUE Foudre / ETUDE TECHNIQUE Foudre.....	28
<b>10.</b>	<b>TRAVAUX.....</b>	<b>29</b>
10.1.	ARRETS TECHNIQUES PROGRAMMES ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN .....	29
10.2.	ARRETS TECHNIQUES NON PROGRAMMES .....	29

10.3.	TRAVAUX NEUFS .....	29
10.4.	SYNTHESE DE LA MAINTENANCE PREVENTIVE .....	29
<b>11.</b>	<b>FAITS MARQUANTS .....</b>	<b>30</b>
11.1.	LISTE DES ACCIDENTS ET INCIDENTS SURVENUS .....	30
11.1.1.	<i>Incidents techniques</i> .....	30
11.1.2.	<i>Incidents sociaux</i> .....	30
11.1.3.	<i>Incidents environnementaux</i> .....	30
11.2.	PERSONNEL .....	30
11.2.1.	<i>Organigramme</i> .....	30
11.2.2.	<i>Formation</i> .....	30
11.2.3.	<i>Tests de situation d'urgence</i> .....	30
11.3.	COMMUNICATION .....	30
11.3.1.	<i>Manifestations</i> .....	30
11.3.2.	<i>Demandes externes</i> .....	31
11.3.3.	<i>Visites</i> .....	31
11.4.	CERTIFICATION ISO 14001 / ISO 50001 .....	31
11.5.	AUTRES EVENEMENTS .....	31
<b>12.</b>	<b>BILAN FINANCIER (PARTIE CLIENT) .....</b>	<b>32</b>
12.1.	RECETTES .....	32
12.2.	DEPENSES .....	32

# ANNEXES

- Annexe 1 : Fiche d'identité du site
- Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations
- Annexe 3 : Reporting technique annuel
- Annexe 4 : Livraisons OM/DNDAE
- Annexe 5 : Détail Livraisons DNDAE
- Annexe 6 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES
- Annexe 7 : Feuille de calcul du PCI
- Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille
- Annexe 9 : Mâchefers valorisés
- Annexe 10 : Ferrailles valorisées
- Annexe 11 : Refus mâchefers évacués
- Annexe 12 : Production de REFIOM
- Annexe 13 : Production de boues et résidus de réfractaire
- Annexe 14 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels
- Annexe 15 : Production électrique et vente à EDF
- Annexe 16 : Evaluation de la performance énergétique
- Annexe 17 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux
- Annexe 18 : Plan des contrôles réglementaires
- Annexe 19 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance
- Annexe 20 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence
- Annexe 21 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)
- Annexe 22 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA
- Annexe 23 : Rapport 1<sup>er</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée
- Annexe 24 : Rapport 2<sup>nd</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée
- Annexe 25 : Rapport essais AST/QAL2
- Annexe 26 : Tableau de synthèse des indisponibilités analyseurs cheminée
- Annexe 27 : Fiche de calcul GEREP
- Annexe 28 : Rapports d'analyses de la qualité de l'eau du bassin eau industrielle
- Annexe 29 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier
- Annexe 30 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques
- Annexe 31 : Rapports d'analyses des mâchefers
- Annexe 32 : Rapports d'analyses des REFIOM
- Annexe 33 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques
- Annexe 34 : Rapport de contrôle des équipements sous pression et air comprimé
- Annexe 35 : Rapport de contrôle des disconnecteurs
- Annexe 36 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité
- Annexe 37 : Rapport de contrôle du pont bascule
- Annexe 38 : Rapport de contrôle incendie
- Annexe 39 : Rapport de contrôle des détections de gaz
- Annexe 40 : Rapport de contrôle des installations électriques
- Annexe 41 : Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques
- Annexe 42 : Synthèse des arrêts techniques programmés
- Annexe 43 : Liste des travaux neufs
- Annexe 44 : Travaux effectués en maintenance préventive
- Annexe 45 : Organigramme du site
- Annexe 46 : Etat des formations réalisées
- Annexe 47 : Compte rendu des tests de situation d'urgence
- Annexe 48 : Certificats ISO 14001
- Annexe 49 : Evenements divers
- Annexe 50 : Factures P3
- Annexe 51 : Compte de résultat
- Annexe 52 : Attestations d'assurance

## Introduction

La construction de l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères (U.I.O.M.) de Rosiers d'Egletons fait partie des dispositions du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés dont s'est doté le département de la Corrèze en octobre 1994.

La société CYCLERGIE a assuré la conception et la construction de cette unité du 01 décembre 1995 au 01 décembre 1996.

La mise en service a été réalisée en 1997.

L'exploitation a été confiée à CORREZE INCINERATION, filiale de NOVERGIE SUD OUEST (70 %) et de CYCLERGIE (30 %) dans le cadre d'un contrat de prestation de services d'une durée de 20 ans qui a expiré au 01 Juillet 2016 pour faire place à un contrat de délégation de service public avec la société CORREZE INCINERATION filiale de SUEZ R/V (60 %) et de TIRU (40 %) pour une durée de 15 ans.

L'usine traite la majorité des déchets produits en Haute Corrèze et collectés par neuf syndicats intercommunaux et environ 166 communes.

L'UIOM de Rosiers d'Egletons est constituée d'une ligne d'incinération d'une capacité totale de 40 000 tonnes par an (four oscillant de capacité : 5,3 T/h ; PCI 2000 kcal/kg) destinée au traitement :

- des déchets ménagers provenant du SYTTOM 19 (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de Corrèze) et alentours,
- des DNDAE. (Déchets Non Dangereux d'Activité Economique),
- des Encombrants de déchetteries

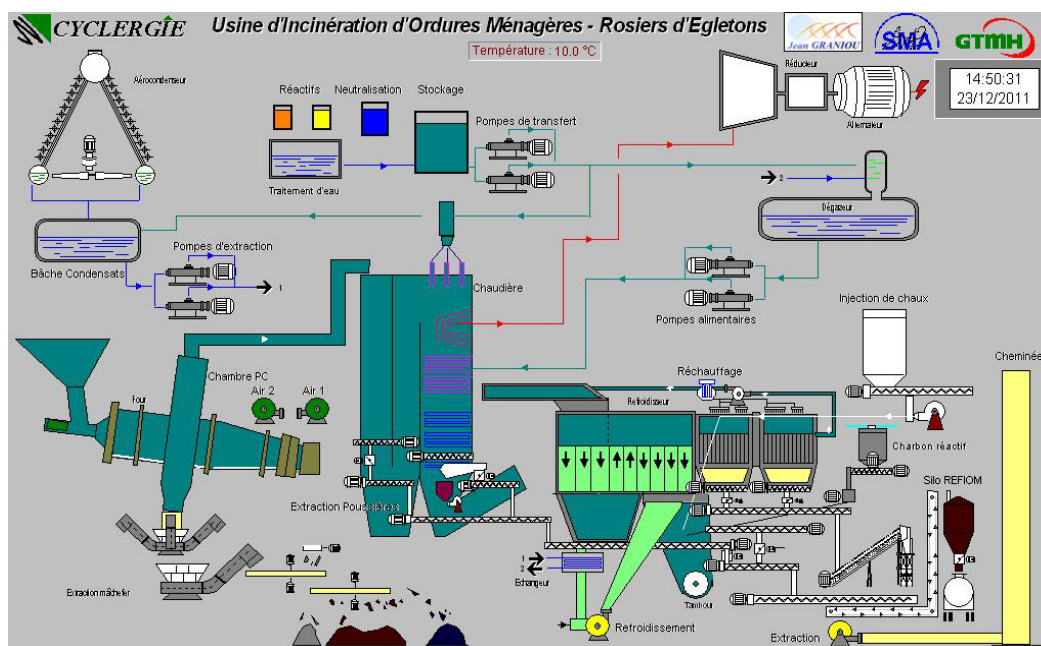
Elle permet une valorisation électrique de l'énergie récupérée.

CORREZE INCINERATION emploie aujourd'hui 14 personnes dont un apprenti.

## Annexe 1 : Fiche d'identité du site

## 1. Notice de présentation des installations

### 1.1. Unité de valorisation énergétique et disponibilité horaire de l'installation



Le fonctionnement de l'usine de ROSIERS D'EGLETONS garantit le respect des conditions d'exploitation décrites dans l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux applicable depuis le 28 décembre 2005.

Le site est entièrement clôturé afin de garantir un contrôle de l'accès du site qui se fait par l'intermédiaire de 2 portails automatiques dont l'ouverture est pilotée par des badges pour les camions de déchets et le personnel.

Un système de surveillance vidéo, composé de 2 caméras permet de surveiller depuis la salle de commande l'accès à l'usine et à la voie de circulation accédant au hall de déchargement.

Les camions de collecte des déchets ou de gros porteurs arrivent à l'entrée du site et sont pesés sur un pont bascule équipé d'un portique de détection de radioactivité. Les déchets non conformes sont refusés à l'entrée du site.



Après pesage et identification, les camions de déchets ménagers et de DNDAE se dirigent vers la fosse de réception des déchets située dans le hall de déchargement.



hall de réception des Ordures Ménagères

Le hall de déchargement à l'intérieur duquel le débâchage des camions de ces types de déchets est effectué, est couvert, revêtu d'un bardage et mis en dépression afin de réduire les nuisances sonores, olfactives et visuelles (envol de papiers) sur l'environnement extérieur.

Le volume maximal de stockage de la fosse est d'environ 1200 m<sup>3</sup>.



Fosse de réception des Ordures Ménagères

Les camions d'encombrants de déchetteries se dirigent vers la plateforme d'encombrants.

Le débâchage des camions est réalisé impérativement dans l'enceinte de la plateforme.

Le déchargement est réalisé sous la surveillance du gestionnaire de plateforme.



La plateforme de traitement des encombrants de déchetteries est constituée d'une dalle bétonnée, ceinturée de murs amovibles en béton équipés à l'extrémité de grillage destiné à éviter les envolées de déchets.

Sa superficie est de 1000 m<sup>2</sup> bruts et permet un stockage maximum de 1000 m<sup>3</sup> de déchets.

Les eaux de ruissèlement de la plateforme sont dirigées vers la lagune industrielle 1. Les encombrants de déchetteries sont triés par la gestionnaire de plateforme à l'aide d'une pelle permettant de séparer, la partie recyclable essentiellement constituée de ferrailles, la partie incinérable et la partie refus des déchets.





Les déchets suivant leur nature sont stockés dans des bennes de 30m<sup>3</sup>, puis dirigé vers le hall de déchargement pour la partie incinérable, expédié en centre de recyclage pour la ferraille et en CET2 pour les refus.

Le chargement du four en OM s'effectue au moyen d'un pont roulant équipé d'un grappin qui alimente une trémie.



En partie inférieure de la trémie, un alimentateur à poussoir introduit les déchets dans le four.



Le four de forme cylindro-conique est garni de béton réfractaire. Son mouvement oscillant à vitesse variable assure un retournement et un brassage continu des déchets. La combustion des déchets est réalisée grâce à l'injection d'air primaire au travers de buses positionnées dans le béton réfractaire du four.

Une injection d'eau au niveau de la cellule côté pousoir permet de diminuer le PCI des déchets.



A la sortie du four (partie basse du four), les mâchefers (fraction minérale et donc non combustible des déchets) sont refroidis à l'eau et extraits au moyen d'un extracteur mâchefers.



Extracteur à mâchefers

Une injection d'air dite secondaire assure un apport complémentaire d'oxygène dans la chambre de post combustion située au-dessus du four. Cet air secondaire permet de garantir une oxydation complète des gaz de combustion en sortie du four.



Un système de récupération de la chaleur du four permet de produire de la vapeur surchauffée au travers d'une chaudière « tubes d'eau », à simple ballon et à circulation naturelle.



A la sortie de la chaudière la vapeur surchauffée est distribuée vers la turbine ou le contournement (en cas d'arrêt du turboalternateur). A l'intérieur de la turbine, la vapeur se détend et l'alternateur fournit de l'électricité qui est livrée sur le réseau EDF par l'intermédiaire d'un transformateur élévateur (400V/21KV).



A la sortie de la chaudière, les fumées sont dépolluées par une importante chaîne de traitement permettant un abattement des polluants. Les fumées dépolluées sont rejetées à l'atmosphère par l'intermédiaire de la cheminée.



Des analyseurs contrôlent en continu les concentrations des polluants rejetés.



Un préleveur permet l'analyse des dioxines et furanes.



Aucun rejet d'effluents aqueux n'a lieu dans le milieu naturel à part la surverse de la lagune pompier en cas de fortes intempéries. Cette surverse rejette alors uniquement les eaux de pluie non polluées.



En 2016, la disponibilité horaire de l'installation a été de **92,4 %**.

## **Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations**

### **1.2. Aire de maturation mâchefers**

A la sortie du four et après criblage et déferrailage, les mâchefers, les ferrailles et les encombrants sont stockés dans 3 box séparés.



Les ferrailles extraites des mâchefers sont dirigées en filière industrielle de recyclage. Les ferrailles sont évacuées par camion vers un centre de valorisation et les encombrants (refus mâchefers) sont éliminés en centre d'enfouissement technique (CET de classe 2).

Les mâchefers sont transférés à l'aide d'une chargeuse sur pneus sur une plateforme de maturation bétonnée d'une surface de 4150 m<sup>2</sup>, dont les eaux de ruissellement (lixiviats) sont collectées et dirigées vers les lagunes eaux industrielles 1,2 et 3.



Aire de maturation mâchefers



Lagune eaux industrielles 1

La lagune industrielle 2 reçoit les eaux de la lagune industrielle 1 par trop plein.



Lagune eaux industrielles 2



Lagune eaux industrielles 3

## **2. Etude d'impact et ses avenants**

L'étude d'impact initiale a été réalisée en octobre 1994.

Cette étude n'a jamais fait l'objet d'avenant spécifique.



### 3. Décisions individuelles en tant qu'ICPE

#### 3.1. Liste des arrêtés d'autorisation d'exploiter et arrêtés complémentaires

- Arrêté Préfectoral du 30.05.95 autorisant le SYTTOM 19 à exploiter l'UIOM de ROSIERS d'ÉGLETONS.
- Ampliation au 10.06.02 (CLIS)
- Arrêté complémentaire au 15/04/03 concernant la campagne de prélèvement des mesures des dioxines et furannes
- Arrêté complémentaire du 28/04/05 concernant la mise aux normes
- Récépissé de déclaration de la plateforme de tri des encombrants de déchetteries du 29/11/2012
- Arrêté préfectoral complémentaire du 21/03/2014

#### 3.2. Tableau de synthèse des rubriques ICPE

<b>NOMENCLATURE ICPE</b>		<b>Site de Corrèze</b>	
<b>N° Rubrique</b>	<b>Désignation</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Classification</b>
2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux	< 1000 m3	Déclaration
2714	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	< 1000 m3	Déclaration
2716	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inerte	< 1000 m3	Déclaration
3520	Elimination ou valorisation de déchets dans les installations d'incinération des déchets non dangereux	5,3t/h	Autorisation
2771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux	40000 t/an	Autorisation

### **3.3. Inspection DRIRE**

#### **2007 : Inspection DRIRE du 28 juin 2007**

Réponse DRIRE effectuée par CORREZE INCINERATION le 6/11/07

#### **2008 : Inspection DRIRE du 9 octobre 2008**

Réponse DRIRE effectuée par le SYTTOM 19 en janvier.

Projet de rédaction d'un arrêté complémentaire pour prise en compte de l'Arrêté Ministériel du 20/09/02 en cours par l'inspecteur DRIRE.

#### **2009 : Inspection DRIRE du 20 Novembre 2009 .**

Réponse à la DRIRE réalisé le 25 janvier 2010

#### **2010 : Inspection DRIRE du 27 Juillet 2010 .**

Sur déclenchement du portique de détection de radioactivité dû à la présence d'iode 131 médical dans une benne provenant d'un centre de transferts.

#### **2010 : Inspection DREAL du 29 Novembre 2010 .**

Réponse à la DREAL réalisée le 21 janvier 2011

#### **2011 : Inspection DREAL du 31 Août 2011 .**

Réponse à la DREAL par le SYTTOM 19 concernant la non-conformité sur les 1337 Tonnes de mâchefers transportées dans un centre de stockage de déchets inertes (ISDI).

Réponse à la DREAL par CORREZE INCINERATION lorsque le système sera installé pour corriger le pH élevé de la lagune pompier par l'adjonction d'acide avec présentation du nouveau plan des réseaux propre à cette installation.

#### **2012 : Pas d'inspection DREAL.**

#### **2013 : Inspection DREAL du 29/09/2013.**

Réunion sur le site pour élaboration de l'arrêté préfectoral complémentaire

Pas de compte rendu réalisé par la DREAL.

#### **2014 : Inspection DREAL du 30/09/2014.**

Contrôle inopiné des rejets atmosphériques (2ème campagne) et contrôle des analyseurs de surveillance des rejets atmosphériques AST réalisés par l'APAVE TOULOUSE.

#### **2015 : Inspection DREAL du 26/08/2015**

Visite suite à la demande verbale du 29/07/2015 de mettre l'excédent d'encombrants de déchetterie sur la plateforme mâchefers pour les incinérer ultérieurement.

#### **2016 : Inspection DREAL du 17/05/2016**

Visite de surveillance du parc d'appareils à pression.

Compte rendu de visite transmis le 01/06 : aucun constat de non-conformité ou remarque.

#### **Inspection DREAL du 28/06/2016**

Contrôle des conventions de mise en œuvre des mâchefers.

### **3.4. Demandes de modification en cours**

Le 21 juin 2016, nous avons adressé en préfecture :

- Une demande de transfert de l'autorisation préfectoral d'exploiter, actuellement détenue par le Syttom 19, à Corrèze Incinération. Cette demande se justifie par la mise en place, au 1<sup>er</sup> juillet 2016, d'un contrat de Délégation de Service Public confié par le Syttom 19 à Corrèze Incinération.
- Un dossier de porter à connaissance relatif aux modifications projetées du site dans le cadre de l'alimentation du réseau de chaleur urbain de la ville d'Egletons.

L'accusé de réception de cette demande et de ce dossier a été reçu le 27 juin 2017.

## **4. Reporting technique**

L'ensemble des indicateurs d'exploitation sont synthétisés dans les reportings techniques suivants. Ces indicateurs sont détaillés dans les chapitres suivants.

### **Annexe 3 : Reporting technique annuel**

## **5. Flux entrants**

### **5.1. Déchets entrants OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES**

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des déchets reçus et incinérés en 2015 et 2016.

	OM SYTTOM	OM Autres	DNDAE	Encombrants Déchetteries	TOTAL reçu	TOTAL incinéré (hors variation plateforme encombrants)
2015	26 610	3 718	2 280	6 337	38 944	38 140
2016	25 581	4 248	1 371	7 135	38 337	36 950

Il est à noter une baisse des apports OM du SYTTOM, ainsi qu'une baisse des DNDAE et une hausse des encombrants des déchetteries.

La baisse de tonnage incinéré (3,2%) s'explique par la forte hausse du PCI (7,4%, cf § 5.2).

### **Annexe 4 : Livraisons OM/DNDAE**

### **Annexe 5 : Détail Livraisons DNDAE**

### **Annexe 6 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES**

## **5.2. PCI des déchets entrants**

En 2016, une évaluation du PCI des déchets a été réalisée par la méthode des pertes séparées : PCI = 2 380 kcal/kg – La hausse significative (2 216 kcal/kg en 2015, soit + 7,4 %) est due à l'augmentation du tonnage des encombrants de déchetterie.

### **Annexe 7 : Feuille de calcul du PCI**

## **5.3. Consommation d'eau de ville**

En 2016, les consommations d'eau de ville sont en baisse par rapport à l'année 2015.

2015 : 4 336 m<sup>3</sup>

2016 : 3 652 m<sup>3</sup>

La différence s'explique par les économies réalisées avec l'eau des lagunes industrielle qui est injectée dans le four pour baisser le PCI des encombrants de déchetterie.

### **Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille**

## **5.4. Consommation de fioul**

En 2016, les consommations de fioul sont en baisse par rapport à l'année 2015.

2015 : 71 470 litres

2016 : 66 944 litres

Ceci est dû à la bonne disponibilité de l'usine

### **Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille**

## **5.5. Consommation d'électricité**

En 2016, les consommations d'électricité sont en légère hausse par rapport à celles de l'année 2015.

2015 : 3 028 MWh

2016 : 3 263 MWh

### **Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille**

## **5.6. Consommation de réactifs de traitement**

En 2016, les consommations de réactifs sont équivalentes à celles de l'année 2015.

### **Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille**

## 6. Flux sortants

### 6.0. Encombrants de déchetterie

Répartition des flux sortants issus du tri des encombrants de déchetterie (refus + métaux) ou du stockage des encombrants.

	Départ vers UVE BRIVE Encombrants Déchetteries	Départ vers ISDND MADAILLAN Encombrants Déchetteries	Départ vers ISDND PERBOUSIE et MADAILLAN refus Encombrants Déchetteries	Départ valorisation matières métaux	Total Evacué
2015	308,260	193,420	222,820	79,000	803,500
2016	0	923.66	352.76	76,000	1 352,420

### 6.1. Mâchefers

En 2016, la quantité de mâchefers valorisée à l'extérieur du site, est en hausse par rapport à 2015.

2015 : 5 204 tonnes

2016 : 7 269 tonnes

#### Annexe 9 : Mâchefers valorisés

### 6.2. Ferrailles Mâchefers et encombrants de déchetterie

En 2016, la production de ferrailles issues des mâchefers est en baisse par rapport à celle de l'année 2015.

2015 : 877 tonnes

2016 : 828 tonnes

En 2016, la production de ferrailles issues des encombrants de déchetterie est similaire à celle de l'année 2015.

2015 : 79 tonnes

2016 : 76 tonnes

#### Annexe 10 : Ferrailles valorisées

### 6.3. Refus mâchefers

En 2016, les refus de mâchefers sont stockés sur site pour traitement (criblage et déferrailage pour valorisation matière).

#### Annexe 11 : Refus mâchefers évacués

#### **6.4. Refiom**

En 2016, la production de REFIOM est en légère baisse par rapport à l'année 2015.

2015 : 1 927 tonnes

2016 : 1 888 tonnes

#### **Annexe 12 : Production de REFIOM**

#### **6.5. Boues et résidus de réfractaires**

En 2016 évacuation de 34,36 T de déchets de réfractaire à destination de l'ISDD OCCITANIS 81300 GRAULHET issus des travaux de réfractaire de 2015.

#### **Annexe 13 : Production de boues et résidus de réfractaire**

#### **6.6. Evacuation de déchets incinérables**

54 évacuations pour un total de 923,660 tonnes d'encombrants de déchetterie en 2016 à destination de l'ISDND Madaillan pour délester la plateforme.

Les déchets sont directement détournés lors des arrêts techniques vers l'usine de Brive appartenant au SYTTOM 19.

#### **Annexe 14 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels**

#### **6.7. Refus plateforme encombrants**

264,94 tonnes de refus d'encombrants (partie non incinérable) ont été évacués vers l'ISDND ISS ENVIRONNEMENT PERBOUSIE BRIVE et 87,820 tonnes vers l'ISDND MADAILLAN pour un total de 352.76 T en 2016.

### **7. Valorisation énergétique**

En 2016, la production électrique est en Hausse par rapport à l'année 2015.

2015 : 13 381 MWh

2016 : 13 955 MWh

#### **Annexe 15 : Production électrique et vente à EDF**

## 8. Performance énergétique

En 2016, une évaluation de l'efficacité énergétique a été réalisée.

Suivant l'arrêté ministériel du 07 Décembre 2016, la performance énergétique de l'installation, qui intègre un facteur climatique de 1,131 est de 40,4 %

Suivant la circulaire du 18 Avril 2016 pour la TGAP, le rendement énergétique de l'installation est de :

- 41.8 % sans l'autoconsommation thermique mais avec l'autoconsommation électrique
- 48.9 % avec l'autoconsommation thermique (estimation) et électrique (production GTA)

### Annexe 16 : Evaluation de la performance énergétique

## 9. Surveillance environnementale

Les indicateurs environnementaux sont synthétisés sur le tableau de bord des indicateurs.

### Annexe 17 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux

La surveillance environnementale est synthétisée dans le plan des contrôles réglementaires.

### Annexe 18 : Plan des contrôles réglementaires

#### 9.1. Rejets gazeux

##### 9.1.1. Rejets atmosphériques incinération

###### ○ Autosurveillance du site

En 2016, 4 dépassements d'une valeur limite à l'émission incrémentant le compteur 60 heures sur les paramètres gazeux :

19/03/2016 : 30 min HCL

20/03/2016 : 30 min HCL

22/03/2016 : 60 min HCL

08/04/2016 : 30 min poussières

Un courrier d'accompagnement, compte rendu de l'autosurveillance, est joint à chaque relevé mensuel des rejets atmosphériques (logiciel WEX).

### Annexe 19 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance

### Annexe 20 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence

### Annexe 21 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)

###### ○ Résultats des analyses externes mensuelles de dioxines/ furanes(PCDD/F) sur cartouches préleveur

En 2016 aucun dépassement du seuil réglementaire fixé par l'arrêté ministériel du 03/08/2010 n'a été observé.

La disponibilité du préleveur a été de 99,46%.

### Annexe 22 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA

###### ○ Résultats des analyses externes semestrielles

En 2016, aucun dépassement des seuils réglementaires fixés dans l'arrêté ministériel du 20/09/02 n'a été observé.



**Annexe 23 : Rapport 1<sup>er</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée**

**Annexe 24 : Rapport 2<sup>nd</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée**

- Résultats du QAL2/AST

En Octobre 2016, les essais AST des AMS ont été réalisés du 17 au 20/10/2016

**Annexe 25 : Rapport essais AST/QAL2**

- Indisponibilité analyseurs cheminée

**Annexe 26 : Tableau de synthèse des indisponibilités analyseurs cheminée**

- Fiche de calcul GEREP

**Annexe 27 : Fiche de calcul GEREP**

## **9.2. Rejets liquides**

### **9.2.1. Lagune d'eaux industrielles**

- Rejet vers bassin pompier

En 2016, transfert de 294 m<sup>3</sup> d'eau industrielle neutralisée vers le bassin pompier.

- Résultats des analyses externes

Pas de seuils réglementaires sur cette analyse.  
(au 1<sup>er</sup> semestre une analyse a été effectuée sur les 3 bassins industriels).

## **Annexe 28 : Rapports d'analyses de la qualité de l'eau du bassin eau industrielle**

### **9.2.2. Lagune d'eau incendie**

- Résultats des analyses externes

Depuis Mars 2016, une analyse mensuelle de l'eau de la lagune incendie est réalisée par le laboratoire PROTEC en complément des 2 mesures annuelles réglementaires (contrôles internes).

L'analyse du mois de Février a été effectuée après neutralisation et transfert de l'eau de la lagune industrielle : résultats conformes.

Les analyses des mois de Juin et Décembre correspondent aux contrôles semestriels réglementaires : résultats conformes (l'analyse du mois de Décembre non conforme en pH a fait l'objet d'une 2<sup>ème</sup> analyse conforme)

## **Annexe 29 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier**

## **9.3. Suivi de l'impact sur l'environnement**

Pour les dioxines, dans les retombées atmosphériques les concentrations obtenues dans l'enceinte de l'UVE sont les plus élevées des 5 sites mais restent relativement faibles, de l'ordre du pg/m<sup>2</sup>/jour. Concernant les concentrations relevées sur le site des services techniques qui sont les plus élevées depuis 2009, on constate une forte diminution en 2016. En air ambiant, depuis 2005, les concentrations ont fortement diminué, malgré une légère augmentation entre 2015 et 2016 avec des teneurs respectives de 0,9 et 1,8 fg I-TEQmax /m<sup>3</sup>.

Dans le lait de vache, on obtient un résultat de 0,85 pg ITEQ OMS max/g de matière grasse. Ce résultat est en légère augmentation par rapport à ceux observés depuis 2009 mais reste inférieur au niveau d'intervention fixé à 1,75 pg I-TEQ OMS max/g. Dans les végétaux et le miel, les résultats sont similaires à ceux des années précédentes.

Concernant les métaux lourds dans les retombées atmosphériques et dans l'air ambiant, les cinq sites de prélèvement présentent une prépondérance en manganèse et en cuivre.

## **Annexe 30 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques**

### **9.4. Suivi des mâchefers**

En 2016, les mâchefers des mois de Janvier à Décembre ont été valorisables en type 1 et 2 (les mâchefers du mois de Février non conformes en Chrome et Mars non conformes en dioxines ont fait l'objet d'une 2<sup>ème</sup> analyse conforme).

## **Annexe 31 : Rapports d'analyses des mâchefers**

### **9.5. Suivi des REFIOM**

Une analyse trimestrielle des REFIOM a été réalisée conformément à l'arrêté du 20/09/2002.

## **Annexe 32 : Rapports d'analyses des REFIOM**

### **9.6. Suivi des BOUES**

En 2016, pas d'évacuation de boues.

### **9.7. Suivi des nuisances sonores**

En 2016, pas d'analyse de bruit.

### **9.8. Suivi des détections radioactivité**

En 2016, pas de déclenchement du portique de détection de radioactivité.

## Contrôles techniques

### 9.9. Equipements mécaniques (levage, pont roulant et engins de manutention)

Vérification des équipements effectuée les 21/06/2016 et du 29/12/2016 : contrôlés conformes.

#### Annexe 33 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques

### 9.10. Equipements sous pression et air comprimé

Inspections des appareils à pression le 01/10/2016 : contrôlés conformes.

#### Annexe 34 : Rapport de contrôle des équipements sous pression et air comprimé

### 9.11. Disconnecteurs

Vérification des disconnecteurs effectuée le 28/09/2016 : contrôlés conformes.

#### Annexe 35 : Rapport de contrôle des disconnecteurs

### 9.12. Détecteurs radioactivité

Vérification du portique de détection radioactivité effectuée le 24/08/2016 et du radiamètre portable le 26/09/2016 : contrôlés conforme.

#### Annexe 36 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité

### 9.13. Pont bascule

Vérification du pont bascule effectuée le 19/10/2016 : contrôlé conforme.

#### Annexe 37 : Rapport de contrôle du pont bascule

### 9.14. Protection incendie

Vérification effectuée les 19/07/2016, 21/06/2016 et 28/12/2016 : matériel contrôlé conforme.

#### Annexe 38 : Rapport de contrôle incendie

### 9.15. Détections gaz

Vérification effectuée le 31/05/2016 et le 21/12/2016: matériel contrôlé conforme.

#### Annexe 39 : Rapport de contrôle des détections de gaz

### **9.16. Contrôle des Climatiseurs et Assécheurs**

En 2016, la climatisation du local TGBT a été remplacée.

### **9.17. Installations électriques**

Vérification périodique des installations électriques du 03/11/2016

Contrôle thermographique des armoires électriques les 10/03/2016  
et 01/09/2016.

**Annexe 40 : Rapport de contrôle des installations électriques**

**Annexe 41: Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques**

### **9.18. Analyse de risque foudre / étude technique foudre**

Pas d'analyse du risque foudre ou d'étude technique foudre réalisée en 2016.

Une analyse du risque foudre a été réalisée par l'APAVE le 06/08/2015 en application de l'arrêté du 15/01/2008.

Une étude technique foudre a été réalisée par la société FRANKLIN le 02/10/2015.

Un chiffrage des travaux a été réalisé par la société FRANKLIN (en attente de réalisation de l'installation du réseau de chauffage pour réexamen de l'étude).

## **10.Travaux**

### **10.1. Arrêts techniques programmés et Gros travaux d'entretien**

Les travaux durant les arrêts techniques programmés sont synthétisés dans le document en annexe.

#### **Annexe 42 : Synthèse des arrêts techniques programmés**

### **10.2. Arrêts techniques non programmés**

En 2016, 2 arrêts non programmés :

Du 24/05/2016 au 26/05/2016 : Fuite chaudière

Du 22/10/2016 au 24/10/2016 : Panne vanne de régulation niveau d'eau chaudière.

### **10.3. Travaux neufs**

Les travaux neufs sont listés en annexe.

#### **Annexe 43 : Liste des travaux neufs**

### **10.4. Synthèse de la maintenance préventive**

Les travaux de maintenance préventive sont listés en annexe.

#### **Annexe 44 : Travaux effectués en maintenance préventive**

## **11. Faits marquants**

### **11.1. Liste des accidents et incidents survenus**

#### **11.1.1. Incidents techniques**

En 2016, 2 incidents techniques ont générés un arrêt d'usine :

Du 24/05/2016 au 26/05/2016 : Fuite chaudière

Du 22/10/2016 au 24/10/2016 : Panne vanne de régulation niveau d'eau chaudière.

#### **11.1.2. Incidents sociaux**

En 2016, Pas d'accident du travail et pas de conflits sociaux.

#### **11.1.3. Incidents environnementaux**

En 2016, Il n'y a pas eu d'incidents environnementaux.

### **11.2. Personnel**

#### **11.2.1. Organigramme**

En 2016, pas de changement dans l'organigramme du site.

### **Annexe 45 : Organigramme du site**

#### **11.2.2. Formation**

Les formations réalisées sont listées en annexe.

### **Annexe 46 : Etat des formations réalisées**

#### **11.2.3. Tests de situation d'urgence**

1 test a été réalisé le 27/04/2016 : Départ de Feu de fosse OM.

1 test a été réalisé le 25/07/2016 : Alerte radioactivité.

### **Annexe 47 : Compte rendu des tests de situation d'urgence**

### **11.3. Communication**

#### **11.3.1. Manifestations**

En 2016, réunion de la commission de suivi de site CSS le 28/06/2016.

### **11.3.2. Demandes externes**

En 2014, pas de demande externe

### **11.3.3. Visites**

Le 11/02/2016 visite d'un groupe de 15 étudiants de l'EATP.

Le 26/05/2016 visite d'une classe de 22 élèves de 2<sup>nd</sup> du lycée P.CARAMINOT.

Le 07/06/2016 visite d'une classe de 18 élèves de 2<sup>nd</sup> du lycée P.CARAMINOT.

Le 20/07/2016 visite de 3 personnes du SIRTOMAD de MONTAUBAN.

Le 02/09/2016 visite de 30 élus du CANTAL.

Le 16/11/2016 visite de 20 personnes de l'association des membres de l'ordre des palmes académiques.

Le 17/11/2016 visite de 2 groupes d'élèves de l'école primaire d'EGLETONS.

### **11.4. Certification ISO 14001 / ISO 50001**

Le site est certifié ISO 14001 depuis avril 2001.

Un audit interne ISO 14001 a été réalisé le 01/04/2016.

Un audit de suivi a été réalisé du 29/05/2016 au 03/06/2016.

Dans le cadre de la préparation de la certification ISO 50001 un audit externe blanc a été réalisé du 29/11 au 01/12/2016.

## **Annexe 48 : Certificats ISO 14001**

### **11.5. Autres évènements**

Une liste des autres évènements (déplacements interne/externe, réunion annuelle, club UIOM, ...) est en annexe.

## **Annexe 49 : Evènements divers**



## **12. Bilan financier (partie client)**

**12.1. Recettes**

**12.2. Dépenses**

**Annexe 50 : Factures P3**

**Annexe 51 : Compte de résultat**

**Annexe 52 : Attestations d'assurance**